

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1009^e séance, tenue le mardi 29 janvier 2008,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques, M. Jacques Frémont, la vice-rectrice—International et relations institutionnelles, Mme Martha Crago, les doyens, Mme Louise Béliveau, Mme Anne-Marie Boisvert, M. Jean-Marc Boudrias, M. Giovanni De Paoli, M. Michel D. Laurier, M. Pierre Moreau, M. Jacques Boucher, la représentante du directeur de l'École HEC-Montréal, Mme Ruth Dupré; le représentant du directeur de l'École Polytechnique, M. Yves Boudreault, (en remplacement de M. Pierre G. Lafleur); des membres nommés par l'Assemblée universitaire, Mme Michèle Brochu, M. André Ferron, M. Stéphane Vachon; des membres nommés par le Conseil de l'Université, M. Jean-Pierre Côté, Mme Hélène David, Mme Nicole Dubreuil, Mme Sylvie Normandeau, M. François Prince; des étudiants, M. Éric Peters, M. Vincent Ranger, M. Robert Martin; un chargé de cours; M. Najib Lairini; un observateur, M. Pierre Chenard.

INVITÉE : Mme Manon Guité, vice-doyenne, Faculté de l'aménagement, pour la délibération CE-1009-6.6

ABSENTS : le recteur, M. Luc Vinet; le vice-*provost* et vice-recteur—Planification, M. Pierre Simonet, le vice-recteur exécutif, M. Guy Breton, le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés, M. Guy Berthiaume; le vice-recteur—Recherche, M. Joseph Hubert; les doyens, M. Jean Duhaime, Mme Francine Girard, M. René Durocher, M. Claude Lamarche, M. Jean L. Rouleau, M. Jean Sirois; le représentant du directeur de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Micheline Cambron, M. Jacques Gresset, M. Raymond Lalande, M. Robert Prud'homme; un étudiant, M. Maxime Desmarais-Tremblay, des observateurs, Mme Christine Colin, Mme Rachel Houle, Mme Louise Hélène Richard.

PRÉSIDENT : M. Jacques Frémont

SECRÉTAIRE : Mme Francine Verrier, secrétaire générale

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE FORUM : M. Mathieu-Robert Sauvé

CE-1009-1

ORDRE DU JOUR

CE-1009-1

En raison de la disponibilité du doyen de la Faculté de l'aménagement, la présentation du point 6.6 est fixée vers 15 heures. L'ordre du jour se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1008^e séance tenue le 18 décembre 2007
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Comité des nominations de la Commission des études
 - 5.1 Nominations au Conseil des études de premier cycle
 - 5.2 Nomination à la Sous-commission du premier cycle
6. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
 - 6.1 Faculté des arts et des sciences—Département de biochimie
 - Baccalauréat spécialisé en biochimie : introduction d'un cheminement *honori*
 - 6.2 Règlement des études de premier cycle
 - Appellation des programmes de Majeur et de Mineur
 - 6.3 Faculté de l'éducation permanente
 - Création d'un programme de Certificat en écosanté
 - 6.4 Faculté des arts et des sciences—Département des littératures et langues modernes
 - Création d'un Module en langue et culture catalanes
 - 6.5 Département de kinésiologie
 - 6.5.1- Modifications aux programmes de premier cycle en kinésiologie : Baccalauréat spécialisé, Majeur, Mineur
 - 6.5.2- Modifications afférentes aux cours KIN du programme de Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé de la Faculté des sciences de l'éducation

- 6.6 Faculté de l'aménagement—École d'architecture
Programme de Baccalauréat en design architectural
 - Modifications au programme, et modification du titre du programme en *Baccalauréat en sciences, Architecture*
- 6.7 Faculté de musique
 - 6.7.1- Création d'un programme de Mineur en musiques numériques
 - 6.7.2- Création d'un programme de Mineur en musique, art et société
- 7. Affaires diverses
- 8. Prochaine séance *Le mardi 26 février 2008*
- 9. Clôture de la séance

CE-1009-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1008^e SÉANCE CE-1009-2

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1008^e séance tenue le 18 décembre 2007, tel que présenté.

CE-1009-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CE-1009-3

La secrétaire générale indique que la liste des affaires découlant a été déposée en séance.

Relativement à la délibération CE-1008-7.5, sur le projet de la création d'une option « Conseil génétique » au programme de M.Sc. (sciences biomédicales) de la Faculté de médecine, en regard duquel la Commission avait suspendu son étude, M. André Ferron présente des éléments d'information relatifs aux suivis apportés dans ce dossier. Notamment, il est précisé qu'en regard des préoccupations présentées par la Commission des études, la Faculté a décidé de retirer le projet dans son état actuel. Le projet sera révisé, principalement en fonction des aspects liés aux conditions d'admission, à la définition du rôle du conseiller génétique au niveau de la formation et du marché du travail –de manière à déterminer les contenus de la formation initiale dans ce domaine ainsi que les parcours de formation préalable. On vérifie également la possibilité d'établir un comité de programme qui réunirait les différents partenaires. Dans ce contexte, l'offre de formation existante est maintenue, et des modalités sont prévues afin de permettre aux étudiants actuellement inscrits à ce programme de le terminer.

CE-1009-4 INFORMATION ET QUESTIONS CE-1009-4

CE-1009-4.1 Calendrier d'évaluation périodique des programmes d'études CE-1009-4.1
A-33/1009^e/603

Les membres ont reçu le document mentionné, sur le projet préliminaire de calendrier d'évaluation périodique des programmes d'études. Le calendrier sera acheminé aux unités lorsqu'il aura été complété.

CE-1009-4.2 Résultats des admissions et inscriptions CE-1009-4.2

Le registraire présente des données récentes relativement aux résultats des processus d'admission et d'inscription. Pour le trimestre d'hiver 2008, le nombre d'inscriptions (étudiants réguliers) présente une légère décroissance, d'une proportion de 1 % comparativement aux résultats de l'année précédente. Les résultats relatifs au nombre total d'inscriptions présentent une augmentation d'environ 2 % en termes de EETC. Le registraire mentionne que cette situation a été observée au cours des trois dernières années, et que des mesures ont été mises en place pour exercer un suivi attentif afin d'appliquer les conversions dans les meilleurs délais possibles.

CE-1009-4.3 Prix d'excellence en enseignement CE-1009-4.3

Se référant au Bulletin du Bureau du *provost* diffusé le 18 janvier dernier, la vice-rectrice adjointe aux études rappelle que, dans le cadre de la réorganisation des services de soutien à l'enseignement, des changements importants ont été apportés dans l'attribution des prix

d'excellence en enseignement. Entre autres, des catégories ont été ajoutées, et le nombre de prix a été augmenté. Un événement soulignera la remise de ces prix le 22 mai prochain. La période de candidatures étant en cours, la vice-rectrice adjointe invite les unités à transmettre les dossiers de candidatures.

CE-1009-4.4 Bureau d'environnement numérique d'apprentissage–BENA CE-1009-4.4

La vice-rectrice adjointe aux études mentionne que le Bureau du *provost* et le Bureau d'environnement numérique d'apprentissage–BENA administreront le fonds du *provost* pour l'innovation technologique. Dans ce cadre, des montants seront attribués pour des initiatives pédagogiques en lien avec le développement de nouveaux environnements technologiques d'apprentissage. Les doyens ont reçu l'information relative à ce fonds.

CE-1009-4.5 Programmes en pharmacogénomique CE-1009-4.5

Mme Michèle Brochu rappelle qu'en 2006, la Commission des études avait approuvé deux offres de formation en pharmacogénomique, l'une relevant de la Faculté de médecine, et l'autre relevant de la Faculté de pharmacie. Elle s'informe du suivi apporté à la demande de la Commission sur le développement d'un programme conjoint entre ces deux Facultés. Mme Brochu s'informe également si des étudiants sont inscrits aux programmes existants.

M. André Ferron indique qu'un comité étudie actuellement un projet de programme conjoint. Il mentionne que des étudiants sont inscrits à l'une ou l'autre des deux offres de formation existantes. Le doyen de la Faculté de pharmacie précise que des recrutements de professeurs spécialisés dans ce domaine ont été effectués, et signale la volonté de la Faculté de pharmacie de participer aux enseignements et à l'encadrement des étudiants dans le cadre de cours conjoints.

CE-1009-5 COMITÉ DES NOMINATIONS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES CE-1009-5

CE-1009-5.1 NOMINATIONS AU CONSEIL DES ÉTUDES DE PREMIER CYCLE CE-1009-5.1
A-33/1009^e/601

Le président présente les recommandations du Comité des nominations de la Commission des études, consignées au document A-33/1009^e/601, en regard de nominations au Conseil des études de premier cycle.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études nomme au Conseil des études de premier cycle :

dans la catégorie « Six professeurs provenant de secteurs disciplinaires différents » :

pour un mandat de quatre ans échéant le 30 juin 2012 :

- M. Jean-François Angers (professeur titulaire au Département de mathématiques et de statistique de la Faculté des arts et des sciences);
- Mme Sophie Cuvelliez (professeure titulaire au Département de sciences cliniques de la Faculté médecine vétérinaire);

pour un mandat de trois ans échéant le 30 juin 2011 :

- Mme Caroline Larue (professeure adjointe à la Faculté des sciences infirmières);
- M. Michel Lavallée (professeur titulaire au Département de physiologie de la Faculté de médecine);

- Mme Pascale Lefrançois (professeure agrégée au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation);
- M. Daniel Robichaud (professeur agrégé au Département de communications de la Faculté des arts et des sciences);

dans la catégorie « Un chargé de cours » :

pour un mandat de quatre ans échéant le 30 juin 2012 :

- M. Jocelyn Forget (responsable de formation professionnelle au Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences);

dans la catégorie « Un étudiant provenant de la FAÉCUM » :

pour un mandat de quatre ans échéant le 30 juin 2012 :

- M. Eric Peters (coordonnateur aux affaires académiques de 1^{er} cycle à la FAÉCUM);

dans la catégorie « Un étudiant provenant de l'AGÉÉFEP » :

pour un mandat de quatre ans échéant le 30 juin 2012 :

- M. Robert Martin (président de l'AGÉÉFEP);

dans la catégorie « Quatre vice-doyens aux études ou responsables de programme de 1^{er} cycle » :

pour un mandat de quatre ans échéant le 30 juin 2012 :

- Mme Rachida AZDOUZ, (vice-doyenne aux études à la Faculté de l'éducation permanente);
- Mme Anne Charbonneau (vice-doyenne aux études à la Faculté de médecine dentaire);
- M. Roch Chouinard (vice-doyen aux études à la Faculté des sciences de l'éducation);
- M. Ghislain Massé (vice-doyen aux études de 1^{er} cycle à la Faculté de droit).

CE-1009-5.2

NOMINATION À LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE
A-33/1009^o/602

CE-1009-5.2

Le président présente la recommandation du Comité des nominations de la Commission des études, consignée au document A-33/1009^o/602, en regard de la nomination d'un membre à la Sous commission du premier cycle.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études nomme à la Sous-commission du premier cycle M. Denis Sylvain (étudiant et secrétaire général de l'AGÉÉFEP) comme membre étudiant provenant de l'AGÉÉFEP, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2009.

CE-1009-6

RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

CE-1009-6

La vice-rectrice adjointe aux études présente l'ensemble des projets inscrits aux points 6.1 à 6.7.

La vice-doyenne de la Faculté des arts et des sciences présente les projets inscrits aux points 6.1 et 6.4.

Le président présente le projet inscrit au point 6.2.

Le doyen de la Faculté de l'éducation permanente présente le projet inscrit au point 6.3.

Le directeur du Département de kinésiologie présente les projets inscrits au point 6.5.

Le doyen, et la vice-doyenne (invitée), de la Faculté de l'aménagement présentent le projet inscrit au point 6.6.

Le doyen de la Faculté de musique présente les projets inscrits au point 6.7.

CE-1009-6.1	FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES Département de biochimie - Baccalauréat spécialisé en biochimie : introduction d'un cheminement <i>honor</i>	CE-1009-6.1
<hr/>		
A-33/1009 ^o /600, 600.1		

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé en biochimie porte principalement sur la structure du programme, de manière à y intégrer un cheminement *honor*. Ce cheminement comporte 15 crédits de cours obligatoires —dont deux stages de 6 crédits réservés au cheminement, et qui sont distincts des stages suivis dans le cadre du programme régulier. Ces stages seront également complétés dans deux laboratoires différents (plutôt que dans un seul, comme cela est prévu dans le cheminement régulier). Le cheminement *honor* pourra être suivi lors de la dernière année d'études; pour y avoir accès, l'étudiant devra avoir réussi 60 crédits du programme et avoir obtenu une moyenne cumulative de 3,6 ou plus. Les étudiants auront accès à diverses activités propres au cheminement *honor*, dont des séminaires de recherche, des cycles de conférences et des cours à option de niveau 6000. Des ajustements afférents ont été apportés au répertoire de cours.

L'on prend note d'une remarque sur l'importance que les stages soient suivis à temps plein, afin que les étudiants aient la possibilité d'expérimenter de manière suffisamment approfondie le travail en laboratoire. Dans cette perspective, on suggère de combiner les deux stages au cours d'un même trimestre.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat spécialisé en biochimie, comportant la création d'un cheminement *honor* dans le programme, au Département de biochimie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1009^o/600.

CE-1009-6.2	RÈGLEMENT DES ÉTUDES DE PREMIER CYCLE - Appellation des programmes de Majeur et de Mineur	CE-1009-6.2
<hr/>		
A-33/1009 ^o /592, 592.1		

La modification de l'appellation des programmes de Majeur et de Mineur pour celle de *Majeure* et de *Mineure* est proposée en regard d'une recommandation en ce sens de l'Office québécois de la langue française—OQLF, ainsi que de préoccupations en regard de l'uniformisation dans l'appellation des programmes dans le réseau universitaire et en regard de la cohérence dans l'usage de la terminologie à l'Université. La proposition se pose également en regard de l'image et du rayonnement de l'Université en tant qu'institution francophone.

Le document de présentation comporte ainsi : un état de la question sur l'historique de ces appellations à l'Université —dont une décision de la Commission des études, en 1988, sur cette problématique— et sur les répercussions qui seraient exercées par le changement proposé; la lettre

adressée au registraire par le vice-recteur adjoint aux communications; l'avis de l'OQLF; les avis présentés sur cette question par Marie-Éva de Villers, directrice de la Direction de la qualité de la communication à HEC Montréal, et par Monique Cormier, professeure titulaire au Département de linguistique et traduction de la Faculté des arts et des sciences et membre du conseil d'administration de l'OQLF. Il est également fait état, en séance, d'un courriel additionnel de Mme Cormier, rendant compte de l'usage des appellations *Mineure* et *Majeure* dans les milieux universitaires francophones.

Des avis sont présentés sur la problématique de l'uniformisation des appellations de grades utilisés par les universités.

Sur la proposition présentée, des préoccupations sont signalées quant aux impacts administratifs et informatiques du changement proposé.

Sur cette dernière question, des précisions sont apportées par le registraire, notamment sur le fait que les impacts possibles seraient minimisés par une implantation progressive de la modification de ces appellations dans les documents officiels.

Le président prend note de ce que la modification proposée apparaît recevable dans la mesure où son application n'entraînera pas de démarches administratives trop lourdes.

Une remarque porte sur la préparation d'un plan de communication auprès de la communauté. Le président mentionne qu'un tel plan pourra être prévu en collaboration avec la Direction des communications.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification de l'appellation des programmes de Majeur et de Mineur pour celle de *Majeure* et de *Mineure*, conformément aux documents A-33/1009^o/592 et 592.1.

CE-1009-6.3

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
- Création d'un programme de Certificat en écosanté

CE-1009-6.3

A-33/1009^o/593, 593.1

Le projet relatif à la création d'un programme de Certificat en écosanté résulte d'un exercice de veille stratégique mené par le Bureau d'Études et de développement de la Faculté de l'éducation permanente, au cours duquel on a identifié des tendances émergentes au plan de la santé des populations et de l'implication citoyenne, ainsi que le développement d'une prise de conscience, parmi la communauté scientifique et parmi les professionnels de la santé, des impacts environnementaux sur la santé humaine. Le programme proposé se pose donc en regard d'un champ de pratique en émergence, et présente des composantes interdisciplinaires.

Les objectifs principaux du programme visent à initier l'étudiant à une approche globale de la santé qui prend en compte les facteurs écosystémiques et environnementaux en regard de leur impact sur la qualité de vie et sur le bien-être des populations, et à favoriser l'acquisition d'outils d'analyse et d'intervention permettant de comprendre les interactions entre les différents facteurs influant sur la santé. Les objectifs spécifiques et les clientèles visées par le programme sont décrits à la page 5 du document de présentation.

Le programme comporte 30 crédits répartis selon un bloc de cours obligatoires (15 crédits), et trois blocs de cours à option (*Fondements théoriques et pratiques; Analyse; Intervention*); un quatrième bloc porte sur des contenus de formation complémentaire.

Le programme de Certificat en écosanté a été préparé en collaboration interfacultaire, et a été porté à l'attention d'un comité aviseur composé, entre autres, de représentants municipaux, communautaires et privés.

Relativement au cours SSH 5402–*Droit de l'environnement*, on prend note d'une remarque de la doyenne de la Faculté de droit, sur le fait que ce cours s'adresse à des ingénieurs et relève de l'École Polytechnique, et sur le fait que des cours de la Faculté de droit pourraient être intégrés adéquatement au programme proposé. Le président invite les doyens de la FEP et de la Faculté de droit à vérifier la possibilité d'intégrer des cours de sigle DRT.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et sous réserve des vérifications demandées quant à l'introduction de cours DRT de la Faculté de droit dans la structure du programme,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Certificat en écosanté, à la Faculté de l'éducation permanente, conformément au document A-33/1009^o/593.

CE-1009-6.4 FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES CE-1009-6.4
Département des littératures et langues modernes
- Création d'un Module en langue et culture catalanes

A-33/1009^o/594, 594.1, 594.2

Le Module en langue et culture catalanes propose un agencement de cours qui permettra d'offrir une formation complémentaire ou un perfectionnement en langue et culture catalanes. La structure du programme totalise 15 crédits de cours à option, répartis selon deux blocs de cours (*Langue* et *Culture*); la structure est décrite à la page S-2 du document de présentation. Le Module comporte des cours existants; un seul cours est créé, en catalan avancé.

L'établissement du Module se pose également dans le contexte d'un *Accord de collaboration* intervenu entre l'Université et l'Institut Ramon Llull de Barcelone, dans le cadre duquel un lecteur d'études catalanes s'est ajouté au personnel du Département de langues et de littératures modernes.

En réponse à des questions présentées par la vice-rectrice–International et relations institutionnelles, des précisions sont apportées sur le financement des cours de langues de la FAS, et sur le financement des cours de catalan dans le cadre de l'*Accord de collaboration* mentionné.

Des remarques portent sur l'apport de cette collaboration avec la Catalogne en regard de la problématique de l'internationalisation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Module en langue et culture catalanes, au Département des littératures et langues modernes de la Faculté des arts et des sciences, conformément aux documents A-33/1009^o/594, 594.2.

CE-1009-6.5 DÉPARTEMENT DE KINÉSIOLOGIE CE-1009-6.5

CE-1009-6.5.1 Département de kinésiologie CE-1009-6.5.1
- Modifications aux programmes de premier cycle en kinésiologie :
Baccalauréat, Majeure, Mineure

A-33/1009^o/595, 595.1

La modification au programme de Baccalauréat en kinésiologie se pose en regard des objectifs suivants : 1. la standardisation progressive des contenus des programmes des départements de kinésiologie à travers le Canada en vue d'une reconnaissance professionnelle; 2. la nécessité d'actualiser les cours et la structure du programme afin de l'adapter aux transformations

observées sur le marché de l'emploi; 3. l'ajout de laboratoires en anatomie fonctionnelle et en biomécanique; 4. le réaménagement des cours en entraînement physique et l'établissement de blocs de formation pratique et professionnelle, afin de mieux préparer les étudiants à l'intervention clinique et afin de leur assurer une meilleure accessibilité à l'emploi; 5. l'actualisation des cours de formation complémentaire; 6. l'introduction d'un cheminement *honor* dans le programme.

Le cheminement *honor* comportera un bloc de cours sur l'initiation à la recherche et un bloc de cours de formation avancée (cours de niveau 6000). Les étudiants souhaitant suivre ce cheminement devront avoir complété 54 crédits de cours du programme et avoir obtenu une moyenne cumulative minimale de 3,5. D'autres exigences sont également précisées (entrevue de sélection; supervision par un professeur).

Des préalables ont été ajoutés aux conditions d'admissibilité —en biologie humaine et en statistique ou en mathématiques—, afin que le programme réponde aux exigences récentes du Conseil canadien des administrateurs universitaires en éducation physique et kinésiologique—CCAUÉPK, et obtienne la certification canadienne.

Les modifications aux programmes de Majeur et de Mineur portent sur des ajustements découlant des modifications apportées au programme de Baccalauréat.

Des précisions sont apportées sur l'emploi du terme *practicum* dans la structure du programme, sur les contenus de formation en neurologie et sur la détermination de la moyenne cumulative exigée pour avoir accès au cheminement *honor*. Sur cette dernière question, la vice-rectrice adjointe aux études explique que la moyenne cumulative exigée pour un cheminement *honor* peut varier selon les disciplines; les balises qui ont été définies en regard de ce cheminement indiquent de situer la moyenne exigée selon une proportion de 10 à 15 % de la moyenne des meilleurs étudiants du programme.

Considérant la décision de la Commission à la délibération CE-1009-6.2, l'appellation des programmes actuels de Majeur et de Mineur du Département est modifiée en conséquence (soit *Majeure* et *Mineure*).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications aux programmes de premier cycle en kinésiologie : Baccalauréat, Majeure, Mineure, et comportant l'introduction d'un cheminement *honor* dans le programme de Baccalauréat, au Département de kinésiologie, conformément aux documents A-33/1009^e/595 et 595.2.

CE-1009-6.5.2 Département de kinésiologie CE-1009-6.5.2
- Modifications aux cours KIN du programme de Baccalauréat en enseignement
de l'éducation physique et à la santé de la Faculté des sciences de l'éducation

A-33/1009^e/596, 596.1

Les modifications aux cours de sigle KIN du programme de Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé de la Faculté des sciences de l'éducation portent sur des ajustements découlant des modifications apportées aux cours de kinésiologie dans le cadre de la révision du programme de Baccalauréat. Notamment, des modifications sont apportées au nombre de crédits des cours portant sur des sports collectifs.

Le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation mentionne que le projet présenté a reçu l'approbation du Conseil de la FSÉ, ainsi que du comité d'agrément des programmes.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications aux cours KIN du programme de Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé de la Faculté des sciences de l'éducation, au Département de kinésiologie, conformément au document A-33/1009^e/596.

CE-1009-6.6	FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT École d'architecture - Programme de Baccalauréat en design architectural : modifications au programme, et modification du titre du programme en <i>Baccalauréat en sciences, Architecture</i>	CE-1009-6.6
<hr/>		
A-33/1009 ^e /597, 597.1		

La Commission reçoit Mme Manon Guité, vice-doyenne aux affaires académiques de la Faculté de l'aménagement.

Les modifications au programme de Baccalauréat en design architectural découlent du processus d'évaluation commencé en 2004 dans le cadre de la préparation des documents d'auto évaluation à soumettre au Conseil Canadien de Certification en Architecture—CCCA, en regard de l'agrément de l'École d'architecture. Principalement, les ajustements portent sur l'augmentation des contenus liés à l'architecture non occidentale dans les cours d'histoire et de théorie, l'accentuation de contenus sur la diversité culturelle dans le cours ARC 2101—*Personne/Environnement*, le renforcement des ateliers, une meilleure intégration des cours de construction dans la structure du programme, le retrait des cours de Géométrie spatiale, et l'accentuation de la cohérence entre les cours, et entre les cours et les ateliers. La liste des modifications proposées en regard de ces aspects est présentée aux pages 5 et 6 du document de présentation. Les modifications au programme se posent également en lien avec les nouvelles exigences de la formation en architecture (pages 4 et 5 du document de présentation).

La modification du titre du programme pour celui de *Baccalauréat en sciences, Architecture* est proposée afin de présenter un titre qui s'apparente à ceux des programmes correspondants offerts par l'Université Laval et par l'Université McGill, et afin de situer le niveau acquis dans la discipline —de manière à éviter la confusion avec un grade professionnel ou avec une formation particulière. La distinction apportée au titre du programme est également liée au fait que le programme de Maîtrise en architecture reste le seul grade donnant accès à la profession.

Des précisions sont apportées sur l'intégration, dans les cours et ateliers, des aspects et des contenus de la formation qui sont liés à des problématiques d'internationalisation. On mentionne également la préparation d'un programme de deuxième cycle qui sera articulé en fonction de l'aspect international du design et de l'architecture.

On prend note de la possibilité d'introduire des contenus de cours liés à l'histoire, à l'histoire de l'art et à l'informatique dans le bloc de cours de formation complémentaire. On explique par ailleurs que le nombre de cours de ce bloc apparaît plus limité, en raison des exigences d'accréditation.

La Commission remercie Mme Guité pour sa présentation, celle-ci quitte la séance.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications au programme de Baccalauréat en design architectural, et approuve la modification du titre du programme pour celui de *Baccalauréat en sciences, Architecture*, à l'École d'architecture de la Faculté de l'aménagement, conformément au document A-33/1009^e/597.

CE-1009-6.7

FACULTÉ DE MUSIQUE

CE-1009-6.7

Les projets proposés aux points 6.7.1 et 6.7.2 s'inscrivent dans des axes de développement significatifs de la Faculté de musique et mettant de l'avant les nouvelles technologies et les communications. Ainsi, ces projets s'appuient sur la prise de conscience et la valorisation de liens naturels entre la musique et les technologies, et entre la musique et des disciplines des sciences humaines, dont l'histoire de l'art, les études cinématographiques et les sciences de la communication. Par ailleurs, ces projets viennent marquer le caractère distinctif et les spécificités de la Faculté par rapport au Conservatoire de musique.

CE-1009-6.7.1

Faculté de musique

CE-1009-6.7.1

- Création d'un programme de Mineure en musiques numériques

A-33/1009^o/598, 598.1

Le programme de Mineur en musiques numériques propose des objectifs de formation d'initiation aux applications musicales de certaines disciplines —dont l'informatique et les études cinématographiques—, d'initiation aux sciences et aux technologies de la musique pour la création sonore et musicale, et de développement d'outils interdisciplinaires dans une perspective d'ouverture de la recherche en musique, en audionumérique et en informatique. La structure du programme comporte 30 crédits, répartis selon 9 crédits de cours obligatoires et 21 crédits de cours à option.

La combinaison du Mineur en musiques numériques avec un programme de Majeur dans un domaine connexe pourra constituer une porte d'entrée aux études supérieures dans certains domaines comme la musicologie, la musique d'application audiovisuelle ou le design de jeu vidéo.

L'établissement du programme est favorisé par le développement important du secteur de l'électroacoustique à la Faculté de musique —dont un important pôle d'expertises—, et par le développement des applications technologiques de la musique dans une perspective interdisciplinaire. Un apport important est également lié à l'attribution d'une subvention de la Fondation canadienne pour l'innovation—FCI.

Considérant la décision de la Commission à la délibération CE-1009-6.2, le programme créé sera désigné selon la nouvelle appellation de *Mineure*.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Mineure en musiques numériques, à la Faculté de musique, conformément au document A-33/1009^o/598.

CE-1009-6.7.2

Faculté de musique

CE-1009-6.7.2

- Création d'un programme de Mineure en Musique, Art et Société

A-33/1009^o/599, 599.1

Le programme de Mineur en Musique, Art et Société propose des objectifs de sensibilisation des étudiants en sciences humaines —plus particulièrement dans les disciplines de la sociologie et de l'histoire de l'art— aux domaines de l'esthétique et de la sociologie de la musique, et de développement d'outils interdisciplinaires pour les musiciens dans les domaines de la sociologie de la musique et de l'histoire de l'art. Ce programme se pose ainsi dans une perspective de développement de la formation générale et d'ouverture vers la recherche en sciences humaines. Combiné à une autre formation connexe, le programme proposé permettra de donner une formation complémentaire en connaissances musicales aux non musiciens qui se destinent à l'étude de l'objet musical. Le programme peut également s'adresser à des étudiants ayant déjà une formation en musique et souhaitant poursuivre

une formation musicale parallèlement à une autre formation universitaire (plus particulièrement les étudiants ayant fait un double DEC incluant la musique), ou à des étudiants ayant fait des études qui incluaient la musicologie dans un *cursus* en arts, lettres et sciences humaines. Le programme favorisera les collaborations déjà observées entre la Faculté de musique et les autres Facultés –autant qu'il en bénéficiera.

La structure du programme comporte 30 crédits, répartis selon 9 crédits de cours obligatoires et 21 crédits de cours à option.

Considérant la décision de la Commission à la délibération CE-1009-6.2, le programme créé sera désigné selon la nouvelle appellation de *Mineure*.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Mineure en Musique, Art et Société, à la Faculté de musique, conformément au document A-33/1009^e/599.

CE-1009-7 AFFAIRES DIVERSES CE-1009-7

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1009-8 PROCHAINE SÉANCE CE-1009-8

La prochaine séance aura lieu le mardi 26 février 2008, à 14 heures.

CE-1009-9 CLÔTURE DE LA SÉANCE CE-1009-9

La séance est levée à 15 heures 55.

Adopté le 25 mars 2008 – Délibération CE-1011-2.1

Le président

La secrétaire

Jacques Frémont

Francine Verrier